



Jackie GOULET,
Maire de la Ville de Saumur
et Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire

« Le logement de qualité est un droit pour tous. Notre intervention publique permet d'encourager les propriétaires à rénover leurs logements ou leurs immeubles. Ensemble nous rénovons durablement l'habitat ancien ce qui va contribuer à rendre attractif notre ville. »

DE 2021 À 2026, 5 ANS POUR IMPULSER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

UN NID DOUILLET AU COEUR DE

SAUMUR

Réinventez votre logement



Propriétaires, bénéficiez d'aides pour rénover votre logement ou votre copropriété

Besoin d'être guidé dans votre projet ?
Une équipe dédiée se tient à votre disposition !

Vous êtes **copropriété** à besoin d'un coup de pouce ?



Vous êtes **investisseurs** et vous souhaitez acquérir un bien ancien dans le centre-ville de Saumur ?



Vous êtes **accédants** à la propriété et vous souhaitez vous installer dans le centre-ville de Saumur ?



Vous êtes **propriétaires** et vous souhaitez améliorer votre logement ou cadre de vie ?



CONTACTEZ ALTER!

02 41 40 07 07

coeurdeville@anjouloireterritoire.fr

Accueil avec ou sans rendez-vous du lundi au vendredi
22, rue Dacier à Saumur

www.unnidouilletasaumur.fr

Ce programme est piloté par la
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

LES PARTENAIRES



PASSEZ À L'ACTE!

GRÂCE AU PROGRAMME,
UN NID DOUILLET AU CŒUR DE SAUMUR
VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE :

- Primes pour l'**acquisition de logements anciens**
- Aides publiques pour **financer vos travaux**
- Subventions spécifiques pour **les copropriétés**
- Avantages fiscaux attractifs

+ Un accompagnement technique et administratif **GRATUIT** tout au long de votre projet :

visite du bien, conseils neutres, aide à la décision et plan de financement

EXEMPLES DE PROJET :

- Ravalement de façade
- Travaux d'isolation, ventilation, chauffage
- Rénovation globale
- Création d'ascenseurs, d'espaces extérieurs (balcons, terrasses)
- Adaptation du logement à vos besoins
- Amélioration des parties communes d'une copropriété



● PÉRIMÈTRE

Ce dispositif concerne un périmètre délimité, en centre-ville. Contactez-nous pour vous assurer que votre logement en fait partie.

LES 7 ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

1

Visite du bien et réalisation d'un état des lieux du bien

2

Définition du projet et proposition de programmes de travaux

3

Sélection des artisans et chiffrage des travaux (réalisé par le propriétaire ou son maître d'œuvre)

4

Estimation du montant des subventions prévisionnelles et plans de financement

6

Lancement des travaux et suivi du chantier (réalisé par le propriétaire ou son maître d'œuvre)

5

Montage et dépôt des dossiers de demande de subventions

7

Montage des dossiers de demande de paiement à la fin des travaux



IMPORTANT

vous devez attendre le dépôt des dossiers de demande de subventions pour commencer les travaux et les faire réaliser par des professionnels du bâtiment

